

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE
L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET
DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

– 1 JUIL. 2026

Administration communale de Laténa
Malissa TOMIC
Rue Auguste-Bachelin 4
2074 Marin-Epagnier

22346

Neuchâtel, le 26.06.2026

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 26-NE-19039

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle :	Contrôle officiel / Eau potable / Administration communale de Laténa
Prélèvement du :	19.05.2026
Date arrivée :	19.05.2026
Effectué par :	Madame Sanela OMEROVIC, Contrôleuse des eaux

ÉCHANTILLON

26-56048 Eau potable provenant d'installations domestiques

Conforme

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 26-56048

Prélèvement du :	19.05.2026
Dénomination spécifique :	Eau potable provenant d'installations domestiques
Endroit exact du prélèvement :	Collège 1, 2073 Enges. Robinet de la salle de classe au 1er étage.

VS-Chimie (Analyse sous-traitée au SCAV VS)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
LABC-MET-047	Aluminium	1.7 µg/L	max. 200.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Chrome	0.3 µg/L	max. 50.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Manganèse	0.6 µg/L	max. 50.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Fer	< 0.02 mg/L	max. 0.20 mg/L	Conforme
LABC-MET-047	Cobalt	0.10 µg/L		
LABC-MET-047	Nickel	2.5 µg/L	max. 20.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Cuivre	94.9 µg/L	max. 1000.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Zinc	326.1 µg/L	max. 5000.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Arsenic	0.2 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Sélénium	< 0.2 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Argent	< 0.2 µg/L	max. 100.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Cadmium	0.1 µg/L	max. 3.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Antimoine	< 0.2 µg/L	max. 5.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Barium	25.4 µg/L		
LABC-MET-047	Mercure	< 0.02 µg/L	max. 1.00 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Plomb	1.5 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
LABC-MET-047	Uranium	0.8 µg/L	max. 30.0 µg/L	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Christophe Mauron,
Inspecteur des eaux

Copie(s) à : Commune de Laténa Finance, Grand'Rue 35, 2072 St-Blaise